



Chaussure neuve abime par cordonnerie

Par **chausureabime**, le **06/12/2017** à **07:07**

Bonjourrrrnj ai depose deux paires de chaussure neuve en cuir que j'ai acheté et déposé dans une cordonnerie du 15 eme arrondissement paris, celle ci devaient être prête trois jours après rnrnils m ont rendu une paire a la date convenu prétextant de revenir trois jour après (ct le weekend et la boutique est ferme le lundi) car la chaussure était pas encore prêt rnrnLorsque je suis revenu il ont dit (ou prétendu) qu'il avait abbimé la chaussure (j ai un doute la dessus) et qu'il avait besoin de ticket de caisse pour me la rembourser mais je n'ai pas conservé le ticket rnrnLe commerçant n a pas la possibilité de me reimprime un ticket car sinon il doit la faire de nouveau rentrer dans le CA rnrnQuels sont mes recours rnrnEn vous remerciantrnrnCordialement

Par **morobar**, le **06/12/2017** à **09:48**

Bjr,rn[citation]Le commerçant n a pas la possibilité de me réimprimer un ticket car sinon il doit la faire de nouveau rentrer dans le CA rn[/citation]rnPlus vraisemblablement il ne sait pas faire, car tous les systèmes de caisse permettent de rappeler une vente et dupliquer le ticket qui est censé porter la mention "duplicata".rnMais ce commerçant vendeur de chaussures peut vous établir un duplicata manuel avec un cachet humide, suffisant pour obtenir l'indemnisation par le cordonnier.rnEn espérant que celui-ci ne vous défalque pas une prétendue vétusté.